

17 juin 1999, Québec

Conférence de presse pour le bilan de la session parlementaire

M. Thériault (Sylvain): Au bilan de la session, j'attendrai pour vos questions pour pouvoir le questionner par la suite.

M. Bouchard: Bonjour, messieurs, mesdames. M. Jacques Brassard va vous brosser, demain, un tableau de l'activité législative de la dernière session. Je voudrais, de mon côté, donner le contexte le plus large de l'action gouvernementale depuis l'élection de novembre. De toute évidence, l'événement le plus marquant du travail gouvernemental de la première moitié de 1999 fut le dépôt du budget. Pour la première fois en 40 ans, le budget du Québec est équilibré, un objectif que nous avons atteint grâce à l'effort concerté de tous les secteurs de la société et grâce à la rigueur de notre gestion. De plus, nous l'avons atteint avec un an d'avance sur le calendrier prévu lors de la Conférence socio-économique de Québec en 1996. Cela signifie que le Québec a une solidité et une crédibilité financières qui s'étaient érodées depuis plus d'une décennie.

Ce travail s'est soldé par une amélioration du jugement porté sur le Québec par les agences de crédit et par le monde financier international. La firme Moody's annonçait en avril qu'elle plaçait désormais dans une perspective positive la situation du Québec. J'ai pu juger moi-même, lors de mes déplacements à l'étranger, tant à New York qu'en Europe ou au Mexique, que l'effort réalisé par les Québécois donne à l'ensemble de nos positions une meilleure résonance et une fondation plus forte.

Ici au Québec, l'atteinte du déficit zéro nous a permis de déposer des plans d'action pour assainir encore plus que prévu la situation financière de nos institutions en éliminant la dette des établissements hospitaliers et en abordant un redressement significatif des finances des universités. Nous avons également rempli notre engagement électoral de mettre complètement fin aux compressions dans la santé et dans l'éducation, d'assumer la hausse normale des coûts, ce que nous avons fait, et de procéder à un réinvestissement dans la santé, ce que nous avons fait aussi. Nous nous étions également engagés à protéger la clause d'appauvrissement zéro pour nos concitoyens qui sont dans l'impossibilité d'accéder au marché du travail. Nous sommes allés au-delà en agissant pour rétablir, pour ces Québécoises et Québécois, la gratuité pour l'assurance-médicaments à compter d'octobre.

Nous sommes allés plus loin aussi en améliorant de deux façons la condition des assistés sociaux aptes au travail, d'abord en décembre dernier, en bonifiant le régime pour le partage du logement, les revenus de travail autorisés et la valeur d'une résidence. En janvier, les barèmes ont été indexés. Puis, cet été, de nouvelles bonifications vont entrer en vigueur. Bref, comme nous l'avions annoncé pendant l'élection, l'atteinte du déficit zéro a servi d'abord à rétablir le filet social de base du Québec et, en certains cas, à l'améliorer. Nous nous sommes engagés également à utiliser le surplus pour une autre priorité essentielle, la réduction du fardeau fiscal. Pour ce qui est du fardeau des petites et moyennes entreprises, le ministre des Finances annonçait, dès décembre dernier, qu'il devançait de six mois la réduction de taxe sur la masse salariale, qui est donc entrée en vigueur le 1er janvier dernier plutôt qu'en juillet comme prévu.

Pour ce qui est du fardeau fiscal des particuliers, nous l'avons réduit de 840 000 000 \$ depuis deux ans et nous avons annoncé une nouvelle tranche de 400 000 000 \$ de réductions l'an prochain pour 1 300 000 000 \$ au total, pendant le mandat. Des consultations à cet effet auront lieu sous peu. De toute évidence, si nous pouvons faire plus, nous le ferons, si nous pouvons le faire plus tôt, nous le ferons. C'est pourquoi le gouvernement a été très clair ce printemps et continuera de l'être pendant les négociations qui s'ouvrent.

Nous voulons préserver la capacité de l'État d'augmenter le revenu de tous les Québécois par le biais de baisses d'impôts et pour préserver cette capacité, nous ne pouvons accéder aux demandes d'augmentation de salaires qui nous sont faites par les syndiqués du secteur public et par d'autres employés de l'État. Nous voulons améliorer leurs conditions de travail, faire reculer leur précarité d'emploi, les aider à fournir de meilleurs services à la population et les assurer, avec une augmentation de 5 % sur trois ans, de la parité avec leurs collègues du secteur privé. Mais pour le reste, nous souhaitons donner aux employés du secteur public et aux autres Québécois un coup de pouce financier par le biais de baisses d'impôts. Sur le plan économique, le Québec connaît une année très prometteuse. Les prévisions du secteur privé estiment que la croissance de l'économie va égaler ou dépasser celle du Canada cette année et l'an prochain. Les investissements privés croissent à une cadence beaucoup plus importante au Québec qu'au Canada, comme le témoignent les annonces d'investissements qui se succèdent de semaine en semaine. Simplement depuis le 15 décembre dernier, le gouvernement du Québec a de différentes façons appuyé des investissements d'une valeur de 1 700 000 000 \$, créant plus de 8 000 emplois. Et je mentionne au passage les annonces de Motorola à Montréal, d'Uniboard dans le Bas-Saint-Laurent, de Goodyear en Montérégie, du groupe Nova à Québec.

Dans le budget, nous avons dégagé plus de 300 000 000 \$ pour accélérer le passage à l'économie du savoir et soutenir les régions. Nous avons également, dans le budget, jeté les bases de la nouvelle politique québécoise de la recherche scientifique et créé un nouveau ministère dédié à la jonction entre la recherche et l'innovation. Vous aurez noté aussi les annonces successives du ministère de l'Éducation qui poursuit le virage de la formation de façon à répondre mieux et plus vite aux demandes accrues du marché du travail. Comme vous le savez, l'économie québécoise est une des économies les plus ouvertes sur le monde qui soient. Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec poursuive son travail de rayonnement économique, culturel et technologique à l'étranger. Cette année, les missions que j'ai dirigées à New York, à Barcelone et au Mexique, avec des gens d'affaires et des représentants d'institutions culturelles et d'éducation, ont été des moments forts de cette action.

À Paris, avec le Printemps du Québec, nous avons développé un concept intégré de rayonnement culturel, technologique et économique qui fait honneur à ce que le Québec est devenu et peut devenir. Nous sommes très, très heureux de cette initiative et nous travaillons maintenant pour que la Saison du Québec à New York, en 2001, soit, dans un contexte différent, un succès également. Sur toutes les tribunes, le Québec a également pris la parole pour défendre la diversité culturelle et il entend continuer à prendre sa place à cet égard, quoi qu'en dise le gouvernement fédéral. Cette session, nous avons également pris un certain nombre de décisions visant à rendre notre société plus juste et plus équitable pour tous nos concitoyens. D'abord, nous avons apporté des ajustements aux lois qui encadrent l'exercice démocratique. Par la loi 1 et la loi 30 qui devraient être adoptées d'ici demain, nous

ferons en sorte de rendre plus difficile toute tentative de détourner le processus démocratique au niveau national comme au niveau local. Nous avons posé un geste en faveur de l'équité intergénérationnelle en devenant le premier gouvernement sur le continent à proposer une législation contre ce qu'on appelle les clauses orphelin. Nous avons également modifié nos lois pour reconnaître les conjoints de même sexe, ce qui fait du Québec un exemple d'équité et de tolérance. Nous avons reconnu la profession de sage-femme, nous avons présenté une législation pour mieux protéger les hommes et les femmes du Québec placées sous la responsabilité de la curatelle publique. Nous avons également légiféré pour mieux baliser le travail des mineurs, nous continuons nos efforts pour préserver notre culture de prévention envers les jeunes contrevenants contre une tentative fédérale d'imposer ici des recettes radicales qui ne conviennent pas à nos choix. Nous avons investi des sommes nouvelles contre la détresse qui affecte certains de nos jeunes. Maintenant que nous avons la capacité de faire de nouvelles embauches, nous avons décidé d'agir résolument pour rendre la fonction publique plus représentative de la diversité québécoise.

Dès cet été, nous avons augmenté le nombre d'embauches d'étudiants pour que le quart d'entre eux proviennent des communautés allophone, anglophone et autochtone. Nous avons de plus démontré, par le dépôt d'un projet de loi, notre volonté de faire en sorte que le quart des nouvelles embauches à temps plein respecte dorénavant cette proportion. Ce sera la première fois. Dans nos relations avec les nations autochtones, un dossier toujours délicat, la volonté politique de notre gouvernement, qui est d'établir des rapports de respect mutuel, se poursuit, comme l'ont illustré la conclusion d'ententes-cadres avec la nation mohawk et plusieurs autres et la reprise des pourparlers avec les Innu. Nous avons également ouvert le grand chantier de la région de Montréal, un débat essentiel, pour rendre notre métropole plus efficace, plus performante et plus compétitive avec les autres métropoles du continent et du monde. Je suis heureux de constater que tous conviennent aujourd'hui qu'il faut du changement, que le statu quo n'est plus acceptable. Avec ce momentum, nous avons l'intention de mener à bien ce dossier et de le mener à une conclusion positive pour la métropole et pour tout le Québec. Nous allons ouvrir un autre grand chantier, celui du Sommet du Québec et de la jeunesse, et le ministre responsable annoncera sous peu le processus que nous comptons suivre pour nous rendre ensemble à ce Sommet. Je vous remercie.

Le Modérateur: Question, Jean Thivierge.

M. Thivierge (Jean): M. Bouchard, on a souvent vu dans le passé, surtout quand il y a des moyens de pression illégaux, la partie patronale se retirer, dire: Écoutez, quand vous aurez cessé vos moyens de pression, nous on reviendra à la table de négociations. Or, ce n'est pas exactement ce qui se produit. Deuxième jour de grève illégale aujourd'hui, vous avez beau dire que c'est inadmissible, etc., est-ce qu'on doit comprendre, à ce moment-là, que le gouvernement recherche actuellement un règlement rapidement si vous vous entêtez à rester à la table de négociations en dépit d'une grève illégale?

M. Bouchard: Que je sache, il n'y a pas de négociations aujourd'hui, que je sache, sous réserve d'être contredit par les faits, mais je n'ai pas une connaissance personnelle, en tout cas, de négociations. J'ai moi-même fait savoir que j'estimais qu'il n'y avait pas lieu de tenir de négociations avec des gens qui sont en grève illégale.

M. Thivierge (Jean): Ça va se poursuivre demain aussi, ce moment d'attente. Est-ce que cette suspension des négociations va se poursuivre?

M. Bouchard: Demain, s'il n'y a pas une grève illégale, ils ne seront pas en illégalité. Mais, dans la mesure où il y a et y aura illégalité, il est inconcevable et inacceptable qu'un gouvernement s'assoit à une table pour négocier avec des gens qui travaillent avec l'utilisation d'une grève illégale.

Le Modérateur: Patrice Roy.

M. Roy (Patrice): M. Bouchard, vous venez de dire que vous voulez préserver votre capacité de baisser les impôts. Est-ce qu'en fin de semaine, il se pourrait que votre gouvernement décide de mettre un peu plus d'argent pour les infirmières pour éviter, par exemple, une grève illimitée la semaine prochaine?

M. Bouchard: Non. Il n'est aucunement question que le gouvernement déroge aux politiques salariales et de rémunération qu'il a annoncées. Le cadre, je l'ai tracé de façon, je dirais, formelle à l'occasion d'une conférence de presse que j'ai tenue ici il y a plusieurs semaines, et c'est ce cadre dans lequel nous travaillons, et c'est ce cadre dans lequel les dossiers devront se régler avec quelque groupe que ce soit. Ça ne prend pas tellement de courage pour tenir cette détermination, ça prend juste la reconnaissance d'une nécessité et de l'impossibilité de faire autrement. Nous ne pouvons pas faire autrement, d'abord, parce que les moyens sont limités, parce que l'état de richesse collective est ce qu'il est, ensuite, parce que nous travaillons pour faire en sorte que nos offres, celles qui sont annoncées, tiennent les gens en parité avec le secteur privé, sans même compter la sécurité d'emploi dont ils bénéficient. Et, de plus, la marge de manœuvre que le gouvernement pourra dégager, elle appartient à l'ensemble des Québécoises et des Québécois. C'est l'ensemble des Québécoises et des Québécois qui ont fait les efforts que nous connaissons. C'est l'ensemble des Québécoises et des Québécois, surtout ceux de la classe moyenne, qui portent sur leurs épaules, pour ne pas dire qu'ils ploient sous le fardeau fiscal qui est le nôtre. Avec le fardeau fiscal le plus élevé d'Amérique du Nord, avec un endettement comme celui que nous avons, n'importe quel gouvernement responsable ne peut faire autrement que de tenir la ligne qui a été tracée, une ligne tracée par les impératifs de l'équité et du réalisme.

M. Girard (Normand): Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour protéger la population si la grève illimitée est déclenchée la semaine prochaine par les infirmières? Parce que là, il y a tout un paquet de patients qui sont dans les institutions. Il y a des gens qui peuvent tomber malades. La population est inquiète.

M. Bouchard: D'abord, disons qu'en effet ce n'est pas une question de savoir qui est le plus puissant, le gouvernement et un syndicat. La question fondamentale, c'est les citoyens et les citoyennes et les plus vulnérables d'entre eux, ceux qui sont malades, ont le droit le plus fondamental de recevoir les services que leur doivent tous les personnels, y compris les infirmières.

Et quand on parle d'une grève illégale à l'encontre des ordonnances qui ont été rendues par le Conseil des services essentiels et des dispositions du Code du travail qui donnent ouverture au droit légal de grève, il faut bien reconnaître que les victimes, ce sont les patients

qui sont dans les hôpitaux et que, dans la mesure où il y a des inconvénients de plus en plus graves qui résulteront aux patients d'une grève illégale, il y a tout de suite une situation totalement inacceptable.

Il y a autre chose aussi. Nous vivons dans une démocratie, nous vivons dans une société qui ne peut fonctionner que si chaque groupe assume ses obligations et respecte la loi. Au-delà des considérations de sympathie et d'admiration qu'on peut éprouver et que j'éprouve personnellement avec raison, comme tout le monde, pour le travail des infirmières et pour le caractère si indispensable des services qu'elles rendent, il y a, pour tous les citoyens et les citoyennes, y compris les infirmières, y compris pour les syndiqués et pour quelque groupe que ce soit, l'obligation de respecter la loi.

Dans quelle sorte de société nous trouverions-nous si le gouvernement devait céder à une grève illégale uniquement parce ça l'indispose politiquement, uniquement parce que ça l'embarrasse? Ceci n'est pas une partie de bras de fer, ceci est une obligation de respect de la démocratie et des lois et de rendre les devoirs qui sont dus aux patients qui ont besoin de ces services. Enfin, le métier d'infirmière, le métier de médecin, le métier de policier, le métier de politicien, tous ces métiers n'existent que pour rendre un service à la population et on ne peut jamais, d'aucune façon, prendre la population en otage pour aller chercher un avantage même s'il est perçu comme légitime et qu'il pourrait s'avérer en partie légitime dans une négociation. Sans compter que cette négociation, elle vient de commencer. C'est vrai qu'il y a eu plusieurs mois de réchauffement, mais on connaît ces négociations, déposer les textes. Ce sont des machines très lourdes, des appareils qui sont considérables du côté syndical comme du côté patronal. Et avant que la situation soit posée et que les cartes soient sur la table, il y a plusieurs mois qui s'écoulent et puis là, la partie s'engage. Elle vient de s'engager et nous, au gouvernement, on a travaillé avec intensité pour ne pas perdre de temps, pour nous assurer qu'on allait aussi vite qu'on le pouvait dans les négociations. Alors, avec les infirmières comme avec les autres, nous en sommes au stade du normatif surtout, normatif c'est-à-dire précarité d'emploi et on sait bien qu'il y a un problème là. Puis on a déposé des solutions, puis on en a d'autres également à déposer et nous pensons même que, avec ce qu'on a entendu aux tables récemment, la solution est quelque part dans les éléments qui ont été mis sur la table de part et d'autre et que, pour peu qu'on travaille normalement dans une négociation, on arrivera à une solution. Quant à la question salariale, je rappelle que le cadre du 5 % est un cadre contraignant pour tous puisqu'il découle directement de l'équité et de la réalité financière, collective et fiscale du Québec. Dans ces conditions, toute grève illégale est absolument sans issue. Ça ne peut que nuire aux malades. Ça ne peut que perturber notre société et ça ne peut que nuire à la cause des infirmières et des infirmiers.

M. Girard (Normand): Mais qu'est-ce que vous allez faire s'ils débraient?

M. Bouchard: Nous sommes un gouvernement. Nous allons assumer nos responsabilités. Nous n'allons pas laisser passivement se développer une pareille situation, c'est certain.

Le Modérateur: Katia Gagnon.

Mme Gagnon (Katia): M. Bouchard, est-ce que vous pourriez consentir, sans déroger à votre

5 %, des augmentations salariales par la bande, aux infirmières, sur le plan de la relativité salariale?

M. Bouchard: Pas par la bande. Pas par la bande. Rien de subversif et d'astucieux. C'est qu'il y a le redressement salarial, la hausse normale des salaires, et c'est fixé à 5 % pour trois ans. Il y a des groupes qui prétendent qu'ils sont sous-payés parce que le niveau de leurs responsabilités serait mal évalué. Alors, il faut savoir que, dans le cas des infirmières, il y a eu une évaluation de leur niveau de responsabilités en 1989, par un gouvernement qui nous a précédés et cette évaluation s'est faite dans le cadre d'une évaluation générale pour tous les personnels du public et parapublic, public certainement en tout cas, parapublic aussi. Le gouvernement, au terme de l'exercice qui a montré, bien sûr, des inégalités qui variaient d'un groupe à l'autre, a déboursé quelque chose comme 350 000 000 \$, au titre de ces rattrapages ou de ces ajustements de relativité. Et les infirmières, entre elles, en particulier, ont été celles qui ont bénéficié du plus haut taux de rattrapage, en 1989, 9 %.

Donc, nous n'avons pas peur, nous, de nous soumettre à un processus d'évaluation du niveau d'emploi des infirmières parce que nous avons la conviction que ça va révéler qu'il n'y a pas de rattrapage, ou si peu, à effectuer. Mais ce qui serait déterminé par le processus, on va s'y soumettre, mais ce que nous voulons, ce n'est pas de procéder à partir d'un 85 % artificiel par rapport à tel groupe, qui est de chiffres avancés par les infirmières et les infirmiers, ce que nous sommes prêts à faire, nous sommes prêts à tester notre situation là-dessus. Nous sommes prêts à nous soumettre à une évaluation systématique des emplois d'infirmières, qu'elles soient diplômées de cégep ou bachelières, et nous n'avons aucunement peur de ce processus; nous pensons qu'il devrait confirmer notre position. Et s'il devait déterminer des ajustements mineurs — parce qu'ils ne pourraient être que mineurs, selon nous — on va s'y soumettre. Mais, fondamentalement, c'est 5 %. Et, actuellement, l'écart qui nous sépare au point de vue salarial, c'est quelque chose de l'ordre du gouffre, n'est-ce pas? Parce qu'on demande 15 % de rattrapage sans même faire d'évaluation, sans même tenir compte du rattrapage du 9 % qui avait été déterminé en 1989.

Et puis on ajoute à cela un autre 6 % pour les première et deuxième année, en réservant une autre revendication pour la troisième année, ce qui nous met à 21 %, plus quelque chose qu'on ne sait même pas. On est extrêmement loin. On est à des centaines et des centaines de millions de plus que l'argent que nous avons de disponible pour les infirmières. Alors, je ne peux pas concevoir que quelqu'un se soit imaginé que, dans ce contexte, le gouvernement allait céder uniquement parce qu'il aurait peur d'une grève illégale dans les hôpitaux. Nous n'allons pas céder. C'est une obligation fondamentale. Je le dis. Et je lance un appel aux infirmières et aux infirmiers, qui démontrent tant de sens de responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions, de le démontrer aujourd'hui encore et d'accepter le processus de négociation qui est au cœur même des rapports entre l'État et ses travailleurs. La négociation, c'est l'exercice démocratique par excellence. C'est en négociant puis en se parlant puis en travaillant sérieusement et de bonne foi dans un véritable dialogue tout en rendant les services qui sont dus à la population qu'on peut arriver à des solutions. Et c'est ce que nous voulons suivre comme chemin.

Le Modérateur: Bernard Plante.

M. Plante (Bernard): Rapidement. Vous dites des centaines de millions. Le gouffre, c'est à peu près 400 000 000 \$ d'écart?

M. Bouchard: Ah, on parle de 300 000 000 \$, 400 000 000 \$. C'est à évaluer, parce qu'il y a le x, là. Il y a 21 % plus x, là. On ne sait pas ce que ça veut dire, ce x là.

M. Plante (Bernard): O.K. Vous n'allez pas céder, vous avez dit, M. Bouchard, devant une grève illégale. Les infirmières se...

M. Bouchard: Non seulement on ne va pas céder devant une grève illégale, mais on ne va pas tolérer une grève illégale. C'est certain. C'est certain.

M. Plante (Bernard): Vous ne tolérerez pas, donc, une grève illégale. Les infirmières...

M. Bouchard: Les sanctions, par exemple, automatiques de la loi 160 vont être prises. Et j'ai noté ce matin que l'AHQ a annoncé qu'elle allait prendre ces sanctions.

M. Plante (Bernard): Il y a une partie qui occupe le gouvernement sur la question de l'ancienneté. Est-ce que vous nous annoncez aujourd'hui que la partie de la loi 160 que peut mettre en application le gouvernement, vous allez le faire? Et, deuxième volet de la question, s'il s'avérait, lundi, que les infirmières décidaient de prendre des moyens de pression plus lourds, est-ce qu'il est exclu que l'Assemblée nationale puisse être rappelée pour mettre fin à cette grève?

M. Bouchard: Je vais répondre d'abord à la deuxième question. Je veux présumer que, dans la prise en charge de leurs devoirs de citoyennes, de citoyens et de professionnels et de respect de leurs malades et de leurs patients, les infirmières et les infirmiers ne vont pas se lancer dans une aventure sans issue comme celle d'une grève générale. Et, deuxièmement, est-ce qu'il faudrait convoquer la Chambre? Il y a déjà toute une panoplie de lois qui existent et qui donnent au gouvernement un arsenal de possibilités. Et ce qui m'amène à la partie, je dirais, gouvernementale des sanctions de 160, c'est-à-dire l'ancienneté. C'est une chose à laquelle nous réfléchissons très sérieusement. Nous voulons le faire en toute sérénité, en situant tout ça dans une perspective, parce que, quand on décide d'une sanction, il faut la maintenir, et toute sanction qui sera prise sera maintenue. Ce ne sera pas négociable, ça ne sera pas quelque chose qui va disparaître dans une fin de nuit lors du règlement définitif, c'est là pour rester. Donc, avant de prendre une décision, il faut la prendre en connaissance de cause. Deuxièmement, nous savons bien que cette disposition de la loi 160, que les libéraux avaient fait adopter, a trait à l'ancienneté, à la perte d'ancienneté, au décret d'une perte d'ancienneté. Et quand on connaît bien ces milieux-là puis qu'on connaît bien l'impact d'une perte d'ancienneté, on sait que c'est dramatique, que ça peut être dramatique. Quelqu'un qui se fait dépouiller d'une année d'ancienneté, par exemple, ça peut vouloir dire qu'il perd ses avantages pour postuler un poste plutôt qu'un autre. C'est une sanction extrêmement grave que le gouvernement n'écarte pas, n'exclut pas, mais qu'il se réserve d'appliquer dans les situations qui lui paraîtront devoir le justifier, et ça ne peut se faire qu'avec circonspection, ce dont nous allons user.

Le Modérateur: Deux dernières: Michel Cormier et Norman Delisle.

M. Cormier (Michel): M. Bouchard, je voulais vous parler un petit peu du rapport du Vérificateur général, je pense qu'on a fait le tour de la santé avec les infirmières. Il note qu'il manque 110 médecins spécialistes au Québec et qu'il y a trois ans seulement qu'on avait assez de planification pour combler les besoins. Est-ce que ce n'est pas la preuve qu'il y a eu manque de planification ou qu'on a sacrifié beaucoup sur l'autel du déficit zéro?

M. Bouchard: C'est la confirmation que les régimes de santé, dans la plupart des pays industrialisés — en tout cas, c'est le cas en Amérique du Nord, puis c'est le cas au Canada en particulier — sont en difficulté, sont en réévaluation et mis à l'épreuve par des changements radicaux dans les besoins, dans la situation des patients — la population qui vieillit — les nouvelles technologies qui se développent, mais à des coûts de plus en plus considérables, et il est évident que nos régimes de santé, dont nous sommes fiers à juste titre, sont en train de poser des problèmes très graves quant à la capacité des gouvernements de les maintenir à cause des coûts, à cause de l'accélération des coûts. Alors, nous sommes tous obligés de faire des réformes, nous sommes tous obligés aussi, non pas seulement de faire des réformes, mais de les évaluer et puis de regarder l'avenir, de les situer dans une perspective d'avenir, de ce qui va arriver, parce qu'il semble bien que l'évolution des besoins de santé, en particulier, puis de la problématique qui entoure leur traitement, ce n'est pas fixe, ça va continuer, même, peut-être, de s'accroître. Alors, je lisais ce matin un article dans le Globe and Mail qui disait que les politiciens le savaient tous, s'en rendaient tous compte mais n'osaient pas le dire. Je pense qu'il va falloir oser dire qu'en effet nos régimes de santé, qu'il faut maintenir à tout prix, doivent être révisés et moi, c'est dans ce sens-là que je n'ai pas de regret qu'on ait entrepris la réforme qu'on a entreprise. Ce qui est en cause... bon, la réforme peut l'être dans certains de ses aspects, mais ce n'est pas la réforme qui est en cause, c'est: Est-ce qu'elle a été suffisante? Est-ce qu'il faut aller plus loin? Est-ce qu'il faut avoir de nouveaux concepts pour rendre les soins? Je pense que c'est un exercice de réflexion auquel nous sommes tous conviés par la réalité et auquel il faut se livrer.

M. Cormier (Michel): Si on regarde la question des radio- oncologues et des listes d'attente des patients qui doivent aller aux États-Unis, dans certains cas, vous avez fait une réforme majeure de la santé, la première en bien des années. Est-ce qu'on a, à quelque part, raté son coup, mal prévu tout ça, M. Bouchard?

M. Bouchard: Je crois que si on n'avait pas fait la réforme, ce serait bien pire que ce qu'on voit actuellement.

M. Cormier (Michel): Mais, est-ce qu'il faut en faire une nouvelle qui va tenir compte de ça? Est-ce qu'on est capable de prévoir tout ça?

M. Bouchard: Je pense qu'il faut faire une projection de la situation, il faut évaluer la réforme. Il ne faut pas dire: On a fait une réforme, elle est parfaite parce qu'on l'a faite. Au contraire, on ne pense pas ça. Par exemple, du côté des effectifs médicaux, il y a un problème qui se pose. Un problème, en effet, de planification des effectifs. Comment prévoir suffisamment à temps les besoins nouveaux qui vont naître pour ouvrir la machine pour former des médecins? Ça prend du temps former un spécialiste, hein? Ça prend au moins sept, huit ans former un spécialiste. Donc, il faut y penser bien avant, ça prend donc beaucoup de recul et puis il y a, surtout, je dirais, la question de la distribution des médecins sur le territoire. Nous vivons dans une société qui privilégie — puis autant qu'on pourra le faire, il faudra maintenir

ça, c'est une grande valeur — la liberté de choix du lieu d'exercice. Il se pourrait qu'on arrive, à la limite, quand on voit par exemple qu'il y a pratiquement trop de médecins à certains endroits puis pas assez ailleurs, alors que l'État paie tout — l'État paie tout, il ne faut pas oublier ça — alors, est-ce que ça ne donne pas, en même temps, la responsabilité et aussi la légitimité du gouvernement de se demander comment il pourrait faciliter une meilleure répartition des médecins sur le territoire? Il ne faudrait pas que ce soit contraignant, que ce soit abusif, mais il doit y avoir des moyens de travailler, par exemple, avec des définitions de niveaux d'effectifs en fonction des niveaux de besoins dans les régions données, puis quand les cadres sont pleins, bien il n'en entre plus. Il y a des idées qui circulent, je ne dis pas que celle que je viens d'exprimer soit la bonne parce qu'elle est à moitié cuite, mais il est certain qu'on ne doit pas s'interdire de réfléchir très sérieusement sur des remises en question générales.

M. Cormier (Michel): ...d'horizon là-dessus?

M. Bouchard: Alors, il faut agir le plus vite possible parce qu'on voit bien qu'on risque de vivre comme des pompiers.

M. Delisle (Norman): Bien moi, je vais changer radicalement de sujet. Il y a un Anglo-Québécois prestigieux, ce matin, l'ancien député libéral et ancien président d'Alliance Québec, qui a affirmé que les différences entre le Québec et le Canada sont tellement profondes que c'est devenu irréconciliable. Il en conclut, un peu avec amertume, que la souveraineté du Québec va arriver à cause de ça. Est-ce que vous avez pris connaissance de son jugement puis qu'est-ce que vous en pensez?

M. Bouchard: Bien, je n'ai pas lu le livre, c'est un livre qui s'annonce, mais j'ai vu le résumé rapide qui était dans les journaux ce matin. Je ne veux pas aller plus loin parce que la pensée de l'auteur est sûrement plus nuancée que ce qu'un article peut dire en quelques lignes. Mais il se pourrait...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Bien, il y a des limites à la capacité de synthèse des journalistes, là.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Mais il semblerait que, au fond, M. Scowen, puisque c'est de lui qu'on parle — et les souverainistes partent des mêmes prémisses — ils arrivent à la même conclusion sauf que, lui, il arrive à la conclusion avec l'enthousiasme qui caractérise la démarche logique des souverainistes quand il arrive à cette conclusion. Manifestement, il y a au Canada un problème non résolu. Quand même qu'on voudrait faire l'autruche, il est évident qu'il y a un déphasage total dans les allégeances profondes, dans les capacités de définir des politiques, je ne dis pas des politiques superficielles mais des politiques de fond et qui se recoupent, et cette question-là n'a pas été réglée. Tant qu'elle ne sera pas réglée, le Canada aura le mal de vivre parce que, moi, je sais bien, comme le souligne M. Scowen, que ce n'est pas une façon de vivre pour un pays que d'avoir quotidiennement le genre de problèmes que nous avons.

Mais, au fond, c'est une motivation un peu négative. Les souverainistes qui arrivent à la même conclusion procèdent dans une motivation plus positive, plus enthousiaste, qui est celle d'assurer au peuple du Québec sa plénitude et de lui donner les instruments d'assumer toutes ses responsabilités collectives. Mais, dans le fond, ça se ressemble pas mal quand même comme coup d'œil jeté sur la situation.

M. Bouchard: Merci.